



ASSOCIATION DES
PETITS PAYSANS

Berne, le 5 décembre 2025

L'Association des petits paysans salue la limitation des feux d'artifice

La semaine prochaine, le Conseil national examinera l'initiative populaire « Pour une limitation des feux d'artifice » et le contre-projet indirect élaboré par la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N). L'Association des petits paysans salue l'élaboration d'un contre-projet indirect efficace qui permettra de réduire sensiblement des effets négatifs des feux d'artifice.

L'Association des petits paysans est consciente que de nombreuses personnes en Suisse aiment regarder les feux d'artifice. Cependant, le tir de feux d'artifice, en particulier lorsqu'il n'est pas coordonné, a également des effets négatifs considérables, notamment pour l'agriculture :

- Les feux d'artifice génèrent beaucoup de déchets. Une grande partie de ceux-ci se retrouve sur les terres agricoles. Leur élimination représente un défi pour les agricultrices et agriculteurs, d'autant plus que les déchets laissés sur place peuvent constituer une menace pour les animaux.
- De nombreux animaux de rente sont des animaux craintifs. Les bruits soudains et explosifs ainsi que les lumières vives peuvent provoquer chez eux des réactions de stress et de panique. Cela entraîne des blessures et des décès.

L'Association des petits paysans salue donc la limitation des feux d'artifice.



« L'Association des petits paysans estime que le contre-projet de la minorité de la commission est une solution appropriée pour réduire nettement les effets négatifs des feux d'artifice sur l'agriculture, tout en permettant aux personnes qui aiment regarder les feux d'artifice de continuer à le faire. »

Kilian Baumann, conseiller national et président de l'Association des petits paysans

Selon le contre-projet de la minorité de la Commission, les feux d'artifice des catégories F3 et F4 (feux d'artifice qui présentent un risque moyen à élevé et sont perçus comme causant particulièrement du bruit) ne pourraient à l'avenir être utilisés que dans le cadre de feux d'artifice professionnels lors de manifestations publiques. Ce ne serait pas le cas dans la solution de la majorité, dans laquelle la situation actuelle de feux d'artifice imprévus et incontrôlés serait maintenue. Les conséquences négatives des feux d'artifice – notamment pour l'agriculture – ne seraient que peu réduites. Nous estimons donc que le contre-projet de la majorité de la commission est insuffisant.

Contact

Kilian Baumann
Conseiller national et président de
l'Association des petits paysans
kilian.baumann@parl.ch
078 809 70 43

Carole Gauch
Responsable Politique et directrice suppléante
de l'Association des petits paysans
c.gauch@kleinbauern.ch
031 312 64 00